

Bureau du 27 mai 2002

Décision n° B-2002-0581

commune (s) : Charbonnières les Bains

objet : **Acquisition d'une parcelle située chemin du Baudy et appartenant aux époux Sagnimorthe**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'action foncière -
Service opérationnel - Subdivision nord

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 16 mai 2002, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2002-0444 en date du 4 février 2002, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

En vue de l'élargissement du chemin du Baudy à Charbonnières les Bains, la Communauté urbaine se propose d'acquérir la parcelle de terrain de 32 mètres carrés à détacher de la propriété des époux Sagnimorthe située en bordure de cette voie et cadastrée sous le numéro 259 de la section AH.

Aux termes du compromis qui est présenté au Bureau, cette association traiterait à titre gratuit, conformément aux dispositions de l'arrêté de lotissement n° LT 6904498 Y 0002 délivré le 27 octobre 1998 ;

Vu ledit compromis ;

Vu l'arrêté de lotissement n° LT 6904498 Y 0002 délivré le 27 octobre 1998 ;

Vu la délibération du Conseil n° 2002-0444 en date du 4 février 2002 ;

DECIDE

1° - Approuve le compromis qui lui est soumis.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme à individualiser n° 0499 en dépenses - compte 211 200 - fonction 822 - et en recettes - compte 132 800 - fonction 822 - exercice 2003 pour ordre - et en dépenses réelles - compte 211 200 - fonction 822 à hauteur de 458 € pour les frais d'actes notariés.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,